



COMPTE RENDU DU Conseil de la communauté Séance du 22 juin 2016

L'an 2016, le 22 juin à 19 heures, le Conseil de la communauté s'est réuni à la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Aubusson, sous la présidence de M. Michel Moine, président.

ETAIENT PRESENTS

DELEGUES TITULAIRES : Mesdames, Messieurs, Michel MOINE, Mathieu CHARVILLAT, Nicole DECHEZLEPRETRE, Brigitte LEROUX, , Gilles PALLIER, Isabelle PISANI, Renée NICOUX, Jean-Luc VERONNET, Marie-Françoise VERNA, Georges LECOURT, Christian ARNAUD, Gérard AUMEUNIER, Valérie BERTIN, Claude BIALOUX, Michelle COLLETTE, Philippe COLLIN, Robert CUISSET, Jean Louis DELARBRE, Yvette DESMICHEL, Michel DIAS, Serge DURAND, Isabelle GRAND, Jean-Luc LEGER, Pierrette LEGROS, Brigitte LEROUX, Thierry LETELLIER, Maurice MAGOUTIER, Catherine MOULIN, Martine PAUFIQUE-DUBOURG, Jeanine PERRUCHET, Bernard PRADELLE, Denis PRIOURET, André RENAUX, Jean-François RUINAUD, Alex SAINTRAPT, Martine SEBENNE, Dominique SIMONEAU, Annie WOILLEZ, Didier TERNAT, Corinne TERRADE

DELEGUES SUPPLEANTS : Monsieur Jean-Marie CAUNET

EXCUSESETAIENT

Philippe GILLIER, Martine SEBENNE, Jean-Claude VACHON, Jacques GEORGET, Jean-Paul BURJADE, Jean-Marie LE GUIADER

Parmi eux, AVAIENT DONNE POUVOIR : Martine SEBENNE à Bernard PRADELLE, Jean-Claude VACHON à Gilles PALLIER, Philippe GILLIER à Corinne TERRADE

ABSENTSETAIENT

Le président ayant constaté le quorum atteint, il déclare la séance ouverte.

SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Monsieur Jean-Luc LEGER est élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 25 mai 2016 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Mme Renée NICOUX indique que son nom est noté 2 fois CONTRE pour le vote de la subvention à l'association Constance Social Club (p.12). Pour Quartier Rouge et Les Portes du Monde il manque le montant et le résultat du vote.

Mme. Nicole DECHEZLEPRETRE précise qu'il fallait noter Mme Collette à sa place (vote association Libre Cours).

Sous ces réserves, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Deux ABSTENTIONS : **M. PRADELLE ; Mme DECHEZLEPRETRE.**

ORDRE DU JOUR



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST INVITE A EXAMINER LES POINTS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR.

- 1. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'EPIC OFFICE DU TOURISME**
- 2. CONVENTION PORTANT TRAITE DE FUSION-ABSORPTION DES OFFICES DU TOURISME ASSOCIATIFS DE FELLETIN ET D'AUBUSSON AU SEIN D'UN EPIC INTERCOMMUNAL**
- 3. FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2016**
- 4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : COMMISSION ECONOMIE**
- 5. EXTENSION SUD DE LA ZONE D'ACTIVITES DU MONT (AUBUSSON). CREATION D'UNE ZONE HUMIDE DE COMPENSATION. ACQUISITION DE PARCELLES.**
- 6. INITIATIVE CREUSE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.**
- 7. NOUVEAUX TARIFS POUR LE CENTRE AQUA RECREATIF**
- 8. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'EPIC OFFICE DU TOURISME

Mme Isabelle GRAND propose au conseil de la communauté de conclure une convention d'objectif et de moyen avec l'EPIC Office du tourisme.

Conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, au Code du Tourisme et plus particulièrement ses articles L.133-1 à L.133-10 et R.133-1 à R.133-18, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud a délégué, depuis le 1er avril 2016, les missions de service public d'accueil, d'information et de promotion touristique locale, à l'Etablissement Public Industriel et Commercial ayant pour dénomination « Office de Tourisme de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud », créé par délibération du Conseil de la Communauté en date du 8 décembre 2015.

Le cadre réglementaire des missions déléguées par la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme comprend les missions suivantes :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion touristique du territoire de la communauté de communes, en coordination avec ses partenaires (départementaux, régionaux, PNR, ...),
- la contribution à la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local,
- l'élaboration et la mise en oeuvre la politique communautaire du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'équipements touristiques et de loisirs, des études, de l'animation et de l'organisation de manifestations et d'événementiels d'intérêt communautaire, destinés à renforcer l'attractivité, la notoriété et l'activité touristique du territoire,

En outre, il est obligatoirement consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques et de loisirs. Il favorise l'adaptation de l'offre touristique aux exigences des clientèles françaises et étrangère, en particulier par la création de nouveaux produits.

- accroître les performances économiques de l'outil touristique,
- être chargé de la collecte de la taxe de séjour communautaire.

Il pourra aussi :

- être autorisé à commercialiser des produits et prestations de services touristiques,
- assurer la gestion d'équipements touristiques municipaux ou communautaires dans le cadre de convention de gestion avec la communauté de communes ou les communes membres.

Conformément à son règlement intérieur établi selon l'article L 133-5 du Code du Tourisme et approuvé par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Lourdes du 4 juin 2008, les membres représentant la Ville de Lourdes détiennent la majorité des sièges du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, les autres sièges étant attribués aux représentants des professions ou associations intéressées au tourisme dans la commune.

L'EPIC - Office de Tourisme de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud s'est vu confier par le Conseil de la Communauté, par la délibération du 8 décembre 2015 qui a approuvé ses statuts, la responsabilité des missions telles que suivent.

1. L'accueil du public et l'organisation des équipes d'accueil

L'office du tourisme assure un accueil à Aubusson et à Felletin.

L'office du tourisme dispose du personnel pour remplir les missions précédemment citées, conformément à la convention collective des organismes de tourisme n°3175. Les équipes « permanentes » en place sont jugées satisfaisantes en nombre et en qualité, pour remplir les missions déléguées par la Communauté de communes. Tout recrutement supplémentaire, sans accord préalable de la Communauté de communes, ne serait pas financé dans le cadre de cette convention (stabilité de la subvention annuelle).

Toutefois, ces équipes permanentes peuvent s'enrichir pour des besoins saisonniers (expositions estivales, boutique...).

L'accueil est l'une des missions essentielles et prioritaires de l'office de tourisme. En ce qui concerne le personnel permanent et saisonnier, un planning annuel reprendra les emplois du temps et les horaires d'ouverture de chaque site.

2. L'information

L'office de tourisme assure la conception, l'édition, et la distribution de documents visant à faire connaître l'offre touristique et de loisirs de son territoire de compétence, par tous les moyens à sa disposition (papier ou électronique). L'office de tourisme s'attache à collecter les données permettant un inventaire précis et un usage touristique efficient de l'information touristique de son territoire afin de le saisir dans la base de données régionales (LEI).

Ces informations et les usages qui en sont faits doivent favoriser les activités, visites, animations et hébergements sur l'ensemble du territoire intercommunal, et plus largement répondre aux attentes des visiteurs les fréquentant, ainsi que celles des établissements accueillant des touristes.

3. La promotion

L'office de tourisme définit la politique de promotion touristique locale : publicité, opérations de communication diverses sur tous médias. Il veille à ce que l'offre touristique soit mise en avant dans les outils de communication de l'ADRT Tourisme Creuse et du Comité Régional du Tourisme.

Il peut participer aux actions de communication mises en oeuvre par l'ADRT Tourisme Creuse ou le Comité Régional du Tourisme. De même, il peut participer et/ou apporter son concours à des opérations de communication en partenariat avec des entreprises touristiques publiques ou privées.

4. L'animation et l'offre de loisirs

L'office de tourisme est compétent pour organiser, coordonner et / ou soutenir des animations ou des actions de loisirs : visites guidées, expositions, notamment.

La Communauté de communes pourra leur déléguer l'organisation d'événements spécifiques ponctuels, en accord avec le Comité de direction de l'EPIC.

L'office du tourisme pourra également nouer des partenariats avec des structures privées ou publiques du territoire (Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé, Association des Commerçants et Artisans d'Aubusson et de Felletin, Felletin Patrimoine Environnement, PNR Millevaches en Limousin notamment). Ces partenariats visent la cohérence de l'animation touristique locale, et feront l'objet de convention ou contrat spécifiques précisant les modalités d'intervention de l'EPIC.

5. Le développement touristique

L'office de tourisme sera force de proposition pour proposer des objectifs stratégiques afin :

- d'augmenter la fréquentation (consommation, durée des séjours)
- de promouvoir le territoire et augmenter son attractivité
- de qualifier la destination touristique

Il fera particulièrement porter ses efforts dès 2016 à la préparation de l'ouverture de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'art tissé.

Une stratégie touristique et un plan d'actions sera élaboré et validé par le Comité de direction de l'EPIC et le conseil de la communauté au plus tard le 31 décembre 2016.

6. Coordination des prestataires

L'office assurera un travail de relais d'information et de conseil auprès des acteurs touristiques de leur zone de compétence, notamment les hébergeurs. Certaines actions de coordination pourront être menées avec le concours d'autres offices de tourisme, de l'UDOTSI – ADRT.

7. Commercialisation

L'office du tourisme détermine et met en oeuvre de façon coordonnée une politique de commercialisation groupe en partenariat avec l'ADRT Tourisme Creuse.

8. Gestion du camping d'Aubusson

L'office du tourisme assure la gestion locative du camping d'Aubusson et procède à l'embauche du personnel dédié.

9. Gestion de la maison du tapissier

L'office du tourisme assure la gestion de la maison du tapissier qui est un espace de démonstration du savoir-faire de la tapisserie d'Aubusson. L'office procède à l'embauche du personnel dédié.

Mme NICOUX souhaite que dans la page 1, dans les objectifs, il soit plutôt écrit « maintenir la contribution ». Elle demande en quoi consistent les « services touristiques ».

Mme GRAND précise qu'il s'agit des services rendus aux hébergeurs.

M. Bernard PRADELLE estime qu'il serait logique d'inclure une clause d'évaluation, comme dans toute collectivité publique. Il y a bien des indicateurs mais pas de modalités d'évaluation.

Mme NICOUX, dans l'avant dernier paragraphe de la p.6, souhaite préciser « des plans d'action seront élaborés ». Au point 4., ajouter « une animation culturelle et de loisirs ».

Adopté à l'unanimité.

Une ABSTENTION : **Mme LEGROS.**

2. CONVENTION PORTANT TRAITE DE FUSION-ABSORPTION DES OFFICES DU TOURISME ASSOCIATIFS DE FELLETIN ET D'AUBUSSON AU SEIN D'UN EPIC INTERCOMMUNAL

Afin de régulariser la situation des biens immobiliers des deux points d'accueil touristique, **Mme Isabelle GRAND** présente l'annexe au rapport et propose au conseil :

- D'APPROUVER la conclusion d'une convention portant traité de fusion-absorption des offices du tourisme associatifs de FELLETIN et d'AUBUSSON au sein d'un EPIC intercommunal ;
- D'AUTORISER en conséquence le président à conclure des procès-verbaux de mise à disposition des biens immobiliers entre les communes et la communauté de communes et des conventions de mises à disposition des biens immobiliers entre la communauté de communes et l'EPIC.

Elle explique qu'il est nécessaire d'en passer par cette formalité et qu'il faut donner une valeur résiduelle comptable à chaque objet, multiplié par le nombre. C'est la même chose pour les stocks.

M. Jean-Luc LEGER demande des précisions sur le point V.2, paragraphe 2 : « les engagements et contrats... ».

M. Michel MOINE explique que cela signifie que l'EPIC ne reprend pas cela (c'est-à-dire ce qui concerne les Journées de la laine et du feutre). Il propose d'expliciter le texte en ajoutant : « à la connaissance des signataires, l'organisme reconnu [pour la reprise des Journées de la laine et du feutre] est Felletin Patrimoine Environnement.

Adopté à l'unanimité.

3. FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2016

M. Robert CUISSET expose que conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme appelé « fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales » (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalité et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les prélèvements et reversements du FPIC pour 2016 pour chaque ensemble intercommunal ont été calculés. Notre ensemble intercommunal est bénéficiaire net de ce dispositif :

Les prélèvements et reversements du FPIC pour 2016 pour chaque ensemble intercommunal ont été calculés. Notre ensemble intercommunal est bénéficiaire net de ce dispositif pour un montant de 452 653.00 €

Conformément aux échanges intervenus lors du débat d'orientation budgétaire et lors du vote du budget, il est proposé d'opter pour une répartition dérogatoire libre du FPIC pour 2016 avec un reversement de la totalité du montant de 452 653.00 € à la Communauté de communes.

Pour être entérinée, cette proposition doit :

- Soit être votée à l'unanimité par le conseil communautaire avant le 1er août 2016
- Soit, à défaut, être votée à la majorité des deux tiers avec approbation des conseils municipaux dans les deux mois qui suivent la délibération du conseil communautaire.

M. MOINE rappelle que c'est le débat que nous avons eu au moment du budget.

Mme Pierrette LEGROS affirme qu'elle n'était pas d'accord pour enlever ce fonds aux communes pour pouvoir rééquilibrer le budget de la communauté de communes. Elle pensait que nous pouvions faire des économies sur d'autres postes, notamment sur les subventions aux associations et le fonctionnement. Elle indique à M. MOINE que le conseil est mis devant le fait accompli au moment du budget et que cette question est présentée à nouveau sans modification. Reprendre la totalité du FPIC pour la communauté de communes c'est un peu cavalier.

Mme Jeanine PERRUCHET signale qu'elle a voté contre le budget pour cette raison, et que bien qu'elle ne soit pas dans l'opposition, elle ne se voit pas voter cette disposition ce soir.

Mme LEGROS redit qu'il y a eu des échanges au moment du DOB, mais sans prises de positions. Elle aurait préféré que nous ayons cet échange et ce vote avant le budget. Cela aurait évité à Felletin de voter contre ce projet. C'est la double peine : à la fois une demande de subvention et en plus le prélèvement du FPIC. Elle ne votera donc pas cette délibération.

M. MOINE estime qu'à Felletin, la communauté de communes va investir sur la ressourcerie beaucoup plus que le montant qui revient à la commune. Quand on fait la balance entre les contributions des communes et de la communauté de communes, il n'y a pas photo !

De plus, au moment du budget, le débat a été nourri sur ce sujet, par les uns et les autres.

Mme LEGROS reconnaît que la communauté de communes participe à des investissements sur les communes. Ce n'est donc pas tellement un problème de solidarité. Mais il faudrait qu'on soit informé avant d'avoir à intégrer ces sommes dans nos budgets 2016.

M. MOINE rappelle que nous avons eu ce débat au moment du DOB, mais aussi en conférence des maires. Forcément, nous avons intégré cet élément dans le budget de la communauté de communes, comme beaucoup d'autres choses, sinon nous n'aurions pas pu monter le budget. Nous avons fait un certain nombre de propositions émanant de l'exécutif de la communauté de communes. Ce débat n'a pas été occulté, on ne peut pas dire qu'on n'en a pas parlé.

M. Thierry LETELLIER ajoute que le FPIC ce n'est pas de l'argent des impôts qui est redistribué aux communes. L'esprit de la loi c'est que les comcom qui ont beaucoup de compétences et un fort taux d'intégration bénéficient d'un FPIC important. L'idée du législateur c'est que le FPIC reste à la comcom. Il a été créé justement parce qu'il y avait des communes de communes, pour qu'elles exercent leurs compétences le plus possible. Ce n'est pas une pompe à finance pour les communes !

M. MOINE signale qu'en l'absence de vote positif des communes, nous ne pourrions pas boucler le budget.

M. Michel DIAS demande s'il y a un moyen de s'assurer que ces sommes soient affectées à un poste qui bénéficierait à toutes les communes.

M. MOINE estime que c'est compliqué car il faut trouver une opération qui concerne tout le monde. Les ordures ménagères font l'objet d'une taxe particulière. Si on prend les routes, tout le monde roule dessus, mais il n'y a pas que les habitants de la commune qui roulent dessus !

M. Mathieu CHARVILLAT indique que nous avons aussi retrouvé ce débat au conseil municipal d'Aubusson. Au vote du budget nous avons constaté que le montant qui devait être affecté à Aubusson était élevé. Il se demande s'il y a bien eu une bonne information des communes sur cet objectif de la communauté de communes de conserver le FPIC. Il estime que c'est une ressource dont Aubusson ne pouvait ce passer, donc il réitérera son vote contre ce jour.

Mme Catherine MOULIN s'interroge si chacun subit cette communauté de communes, ou si on est partie prenante. Il y a beaucoup de services qui sont pris en charge par la communauté de communes. Par exemple les TAP, ce serait un poids énorme si les communes avaient à les gérer. Veut-on faire communauté ou pas ?

M. CHARVILLAT ajoute qu'il ne faut pas opposer les communes et la communauté de communes selon qui serait vertueux et qui ne le serait pas. Les conséquences sont fiscales d'un côté comme de l'autre en terme de ressources. Quel le sens que chacun peut avoir de la collectivité ?

M. MOINE pense que Mme MOULIN veut souligner l'effet démultiplicateur de la communauté de communes par rapport à l'addition simple de ce que les communes peuvent faire. La communauté de communes permet d'apporter plus aux communes par rapport à ce que cela coûte à leurs habitants. Bien sûr cela varie selon les années, les programmes, et les priorités que nous déterminons ensemble.

M. LEGER remarque qu'à la lecture du tableau des travaux sur les routes intercommunales, sur 3 ans toutes les communes vont recevoir des chantiers. Il imagine que pour beaucoup, un investissement routier représente 3-4 fois le FPIC. Cela ne fait plaisir à personne de perdre le FPIC. Nous avons bien perdu le FDAEC alors que nous avons bâti les budgets avec. Nous savions que le budget serait difficile : à un moment nous nous sommes même posé la question des attributions de compensation. Certes on perd le FPIC, mais on conserve les attributions de compensations. A temps difficiles, choix difficiles.

M. MOINE poursuit en précisant que les attributions de compensations, c'est sans commune mesure avec le FPIC. L'exemple des routes est bon, car il cela enlève une charge aux communes, et nous permet d'avoir une ingénierie sur ce territoire. Nous faisons le travail que faisait la DDE il y a quelques années.

Demain on aura plus l'ATESAT : on se tournera alors vers la communauté de communes y compris pour des routes communales. Les communes poseront la question : est-ce que la comcom ne peut pas nous proposer de l'ingénierie pour nos routes ? Si le département ne le fait pas, ce qui semble être la réalité, il faudra bien se poser la question. Il faudra alors peut-être recruter quelqu'un. Demain l'ingénierie viendra donc de la communauté de communes et elle rendra service à tous.

Les communes pourront bénéficier de bonnes conditions tarifaires grâce à notre accord-cadre : on constate que les entreprises font des efforts et nous avons une logique d'achat groupé.

M. Jean-François RUINAUD explique qu'on peut raisonner soit avec un esprit intercommunal, soit communal. Les disparités sont grandes sur les routes ! Et les chiffres de travaux ne sont pas négligeables pour certaines communes qui peuvent sembler avantagées. Par exemple à St-Frion la commune a ainsi économisé 57 000€, celle de Faux 48 000€, celle de St-Sulpice 61 000€ etc... cette année Croze et Gioux vont recevoir 83 000€ de travaux.

Sur 100 agents à la comcom, les routes représentent 4,5 ETP. Il faut de l'ingénierie pour être sûr que le travail soit bien fait. On obtient parfois des prix mais il faut aussi de la qualité.

Dans l'accord-cadre, Eurovia aura 7 chantiers et Colas le reste. On économise globalement 106 000€ sur le budget de 600 000 qui a été voté ce qui nous permettra de faire d'autres travaux.

Pour l'achat du matériel, il tient à signaler que tout ce qui a été acquis est très utilisé, et que le travail est bien fait.

M. MOINE ajoute que si on considère la route sous l'angle de vue de l'utilisateur, c'est bien que ce soit la communauté de communes qui prenne en charge.

Mme NICOUX précise qu'être contre le reversement du FPIC à la comcom ce n'est pas être contre les travaux sur les routes: c'est une mesure de compensation qui est

juste, la seule intervention de la comcom pour certaines petites communes. Mais il ne faut pas mettre dans la balance l'exercice de cette compétence.
Que dire du budget des communes qui ont fait leur budget en pensant que le FPIC leur serait reversé ? Il aurait fallu en discuter avant.

M. MOINE redit que nous en avons parlé suffisamment tôt en conférence des maires.

M. Didier TERNAT considère qu'au regard des montants des travaux, jamais sa commune n'aurait pu faire ces routes. Il préfère perdre le FPIC même si cela ne fait pas plaisir. Mais la communauté de communes a fait du bon travail.

M. CHARVILLAT demande si dans l'hypothèse où cette délibération ne serait pas votée, cela rend caduque le vote du budget. Faudra t'il trouver des recettes ? Y a-t-il un plan B qui est envisagé ?

M. MOINE répond que le budget a été valablement adopté, avec le FPIC.

Mme Valérie BERTIN précise qu'elle n'a pas intégré le FPIC dans son budget communal, car tout laissait présager qu'on devrait l'abandonner.

Adopté à la majorité. 10 CONTRE : CHARVILLAT. PRADELLE + PROCURATION. NICOUX. PAUFIQUE. PERRUCHET.TERRADE +PROCURATION. VERNA. LEGROS

M. MOINE indique qu'il faudra donc que les communes délibèrent sur ce sujet dans les 2 mois suivant cette délibération du conseil communautaire, sinon la délibération des communes est réputé favorable.

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : COMMISSION ECONOMIE

M. Jean-Louis DELABRE expose au conseil que la commission économie a examiné le 15 juin dernier deux demandes de subvention en 2016 :

- L'ASSOCIATION 2CUBE, pour la pépinière d'entreprises : 21 740.00 €

Il précise que lors de son dernier conseil d'administration, 2 Cube a décidé de mettre en place des espaces tests, tout d'abord dans le domaine agricole, puis dans tous les corps de métiers. Une convention d'objectifs et de moyens nous lie avec cette association. En 2015, seuls 15 000€ sur 26 000€ prévus ont été versés à l'association car cela suffisait.

Pour 2016, la commission économie a donné un avis favorable pour 21 740€.

Adopté à la majorité : 1 CONTRE : Mme LEGROS

- L'ASSOCIATION LABROUSSE, Fablab à Croze : 3 307.50 €

Avis favorable pour une convention d'objectifs et de moyens sur 3 ans

Cette association développe un FabLab. La communauté de communes a déjà essayé d'animer un FabLab, ce qui n'est pas facile car il faut à la fois avoir un animateur mais aussi des compétences techniques dans de nombreux domaines.

La personne qui gère cette association a géré un FabLab dans une autre région. Elle souhaite développer des ateliers numériques et thématiques (imprimante3D...). L'atelier possède des machines lourdes comme une découpeuse laser. L'association a établi un plan sur 3 ans, avec une aide possible du LEADER à hauteur de 26 000€. En contrepartie il faut une subvention publique. La commission propose de verser 3307.5€ pour la 1^{ère} année, correspondant à la moitié de la demande.

Mme NICOUX aurait souhaité avoir des documents écrits pour le conseil sur cette association.

M. DELARBRE propose d'abonder dans le compte-rendu du conseil.

Adopté à la majorité : 1 CONTRE : Mme LEGROS

5. EXTENSION SUD DE LA ZONE D'ACTIVITES DU MONT (AUBUSSON). CREATION D'UNE ZONE HUMIDE DE COMPENSATION. ACQUISITION DE PARCELLES.

M. DELARBRE explique au conseil que dans le cadre de l'extension sud de la zone du Mont, la Communauté de communes doit compenser la destruction de 1 200 m² de zone humide. Cette compensation est un élément clé du dossier autorisation Loi sur l'Eau, qui doit désormais être validé pour que le projet avance.

Impact Conseil a été missionné pour faire des propositions de compensation. Sollicité pour avis, le bureau de la communauté a retenu la solution de la création d'une zone humide à Aubusson puisque cet aménagement situé sur un cours d'eau en tête de bassin aura une incidence positive sur les crues d'Aubusson.

Le projet implique :

- L'achat des parcelles AS 17 et 18 appartenant à la commune d'Aubusson, au lieu-dit du Combadeau, pour une surface de 6 940 m², au prix de l'estimation de France Domaines (1 400 €)

- La création d'une zone humide (travaux de déblais, repose de terre végétale)

- L'entretien annuel par fauche tardive (plan d'entretien sur 10 ans à soumettre à la DREAL)

Il est demandé au Conseil d'autoriser le président à procéder à l'acquisition de ces deux parcelles pour 1 400 € et signer tous les documents utiles à la réalisation de cette transaction.

M. MOINE précise que l'estimation des Domaines est fiable et que nous allons revendre cette parcelle au même prix qu'elle a été achetée. La commune d'Aubusson délibèrera dans les mêmes termes pour céder cette parcelle de compensation.

Mme LEGROS s'interroge si nous allons conforter cette zone humide. Qu'y aura-t-il dessus ?

M. DELARBRE répond que cette parcelle servira juste à continuer à retenir de l'eau.

M. LETELLIER ajoute qu'il faut maintenir en l'état une autre zone humide, en compensation de celle qui disparaîtra sur la ZAE. C'est ce à quoi la communauté de communes s'engage sur 10, 15 ou 20 ans.

M. MOINE informe qu'à la révision du PLU cette parcelle est revenue en zone naturelle, alors qu'elle était jadis constructible.

Adopté à l'unanimité.

6. INITIATIVE CREUSE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. DELARBRE présente Initiative Creuse, association de Loi 1901, membre d'Initiative France, 1er réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises en France.

Actrice du développement économique de son territoire depuis 1992, Initiative Creuse met à disposition des créateurs/repreneurs d'entreprise des moyens financiers et humains, destinés à optimiser leur démarrage, à faciliter leur chance de réussite. Elle leur permet ainsi de concrétiser financièrement leur projet, notamment grâce à l'octroi d'un prêt d'honneur, et à pérenniser leurs activités grâce à un accompagnement professionnel. Un parrainage par un bénévole est également mis au service du créateur/repreneur d'entreprise pour le soutenir durant les premières années d'activité. Le président d'Initiative Creuse est membre du bureau de 2Cube, pépinière d'entreprises.

Il est demandé au Conseil de désigner un représentant de la Communauté de communes, ce qui n'avait pas encore été acté :

M. Jean-Louis DELARBRE propose sa candidature.

Adopté à l'unanimité.

7. NOUVEAUX TARIFS POUR LE CENTRE AQUA RECREATIF

M. MOINE indique qu'après 6 mois d'exploitation, nous en sommes à 64 000 entrées, alors que l'objectif sur une année était de 74 000. C'est une bonne nouvelle. Nous avons eu des demandes pour la création d'un tarif 25 entrées. D'autres modifications sont proposées comme suit, dans un souci de lisibilité et de simplification :

		Tarification Creuse Grand	Tarification Hors C.G.S.
PUBLIC	Tarif réduit: enfants 3-17 ans ...	2,20 €	2,65 €
	Entrée Adulte 18 et +	3,70 €	4,50 €
	10 Entrées Tarif réduit: enfants 3-17	19,80 €	23,75 €
	25 Entrées Tarif réduit: enfants 3-17	48,00 €	58,00 €
	10 Entrées Adulte 18 et +	33,30 €	40,00 €
	25 Entrées Adulte 18 et +	75,00 €	88,00 €

	Gratuité : -de moins 3 ans...	€	€
Activité	Activité trimestrielle: Aquagym, Aquaphobie...	40,00 €	50,00 €
	Activité à la séance (sur réservation)	7,00 €	8,50 €
	Bébés nageurs, jardin (1 enfant + 2 parents)	7,00 €	8,50 €
	Leçons (12 leçons de trente minutes)	80,00 €	100,00 €
Association	Location ligne: Une heure	€	15,00 €
	Clubs natation/plongée...	€	€
	SPP, Gendarmerie...	€	€
	Groupe enfants : IME....	2,00 €	2,50 €
	Groupe adultes : Aînés ruraux....	3,00 €	4,00 €
Scolaires	Intervention scolaire : 1 enseignant	€	30,00 €
	Ecole primaires	€	2,50 €
	6ème collège procéd CG23/séance	120,00 €	120,00 €
	Collège / Lycée par créneau	32,00 €	45,00 €
Balnéo	Spa, hammam, Sauna (1 heure)	7,00 €	8,00 €
	Spa, hammam, Sauna + Piscine (horaires Public piscine)	7,00 €	8,00 €
	Pass balnéo (location 1 heure sur réservation)	50,00 €	60,00 €
	Perte de bracelet	5,00 €	5,00 €

Une grille d'horaires d'été a été conçue, après la phase de fermeture pour vidange et quelques travaux qui nécessitaient d'attendre la vidange (jusqu'au 4 juillet). Un distributeur de café, thé et chocolat va être installé. Un petit pourcentage sur les recettes nous reviendra.

M. Philippe COLLIN explique qu'il était contre les 1ers tarifs car il souhaitait un écart plus fort entre les habitants et les extérieurs à la comcom. Là on réduit à nouveau l'écart, donc il votera contre. Un « hors comcom » qui prendra un carnet paiera moins cher que lui qui y va de façon occasionnelle. Il ne trouve pas cela normal car les extérieurs ne contribuent pas à cet équipement.

M. MOINE estime qu'on ne peut pas comparer le tarif sur 25 entrées et le tarif 1 entrée.

M. COLLIN affirme que le ratio de prix était de 80 centimes et qu'on va tomber à 52 centimes, c'est trop peu.

M. André RENAUX demande quel est le pourcentage de fréquentation des hors comcom.

M. MOINE répond que c'est environ 20%.

Mme NICOUX rappelle que nous avons acté un tarif spécial étudiant 18/20 ou 18/22 ans. Cette tranche d'âge pose problème, car à 18 ans on a pas forcément les moyens d'un adulte. Elle ne la voit pas apparaître.

M. COLLIN estime que la tranche d'âge est 3-17 ans, jusqu'à la majorité. C'est difficile car des gens de 22 ans peuvent gagner bien leur vie contrairement à d'autres de 40 ans.

Mme NICOUX trouve que le tarif bébés nageurs est élevé.

M. MOINE pense que nous avons une politique tarifaire très incitative, ce qui résout en grande partie la question des étudiants. Il y a un élément de comparaison : à La Souveraine il y a une polémique car le tarif d'entrée est très cher. Les étudiants qui sont en ville nous font des retours qui sont à notre avantage. Notre politique tarifaire n'est donc pas un frein à la fréquentation. On n'essaye pas de se comparer à Royat Tonic mais notre espace bien-être est d'un très bon niveau. On nous dit que c'est bien d'avoir cela sur notre territoire.

Mme PISANI demande s'il y aura une ouverture les dimanches après-midi cet été.

M. MOINE répond que nous n'aurions pas le personnel suffisant : on recrute un BNSSA qui doit toujours travailler sous l'autorité d'un MNS. Ce n'est pas facile.

M. CHARVILLAT rappelle que la commission avait fait des comparaisons, et que la référence la plus accessible était Montluçon. Il ajoute à l'adresse de M. COLLIN qu'on ne peut pas faire porter de faute aux habitants extérieurs à la comcom à la place de leurs élus. Sur le plan de financement de notre piscine, il y a des fonds de l'UE et de l'Etat auxquels tous les citoyens ont contribué.

M. COLLIN demande qui va régler les frais de fonctionnements et signale qu'il ne changera pas d'avis.

M. CHARVILLAT souhaite obtenir les horaires d'été.

M. MOINE donne lecture de ces horaires.

Adopté à la majorité : 1 CONTRE : M. COLLIN

8. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Mme MOULIN propose au conseil d'attribuer les subventions suivantes, après examen de la commission des affaires sociales le 7 juin.
Enveloppe dévolue à la thématique : 14 000 €

Association	Projet	Montant 2015	Proposition bureau	Proposition commission
Solidarité Paysans Limousins	Accompagnement des agriculteurs en difficultés	300	300	500
Pivoine	Accompagnement de groupes, formations, ateliers	4000	4000	4000
Constance Social Club	Projet de Centre Social, lieu d'animation et d'accueil	800		2500
La Banque Alimentaire	Aide alimentaire	2800	2800	3000
Tom Pousse – Le Tipi	Activités pour les très jeunes enfants et les familles	1000	1000	1000
La Bascule	Gestion et animation d'un lieu de pluri-activité	700	700	1000

Solidarité Paysans :

Mme NICOUX remarque que nous n'avons pas le nombre d'agriculteurs concernés sur notre territoire

M. LETELLIER indique que l'association, par souci de confidentialité, ne communique les chiffres qu'au niveau départemental. Bien sûr il y a des gens concernés sur notre territoire.

Adopté à la majorité : 500€. 2 CONTRE : Mmes LEGROS, VERNA.

Pivoine :

M. LETELLIER annonce qu'il ne prendra pas part au vote.

Mme NICOUX observe que nous n'avons pas le bilan financier de l'année précédente, ni pour les autres associations.

Mme MOULIN répond que nous avons bien les bilans.

M. MOINE souhaite comme Mme NICOUX que nous ayons le montant des fonds associatifs. Il précise que les informations sont disponibles à la communauté de communes où nous avons les dossiers complets.

M. PRADELLE souhaite aussi que les documents soient mieux renseignés sur les situations financières.

Adopté à la majorité : 4000€. 2 CONTRE : Mmes LEGROS, VERNA. 2 ABSTENTIONS : Mmes SIMONEAU, WOILLEZ.

Constance Social Club :

Mme MOULIN souligne que cette association a pris de l'envergure en étant au stade de préfiguration d'un centre social. Les activités ont été présentées en commission. Il y a 2 volets dans la demande, dont le 1^{er} a été traité en commission culture.

M. MOINE aurait souhaité qu'on détermine de quelle commission relève l'association pour traiter la demande en une seule fois. Il demande quel est le montant de la demande pour le volet social traité ce soir.

Mme MOULIN précise qu'elle est de 8277€

M. MOINE relève que la demande ne porte pas sur une année complète.

Mme Dominique SIMONEAU s'interroge sur ce projet financé et porté par la CAF qui est sensée soutenir des projets sur des territoires totalement dépourvus d'équipements et d'animation, ce qui n'est pas le cas de Faux la Montagne. Elle a écrit en ce sens à la CAF qui a répondu à côté. Elle a donc envoyé un 2^{ème} courrier. Elle s'interroge aussi sur les autres subventions à l'association, par exemple celle du Parc.

M. MOINE ajoute qu'on ne pourra pas répondre automatiquement à toutes les associations qui en feront la demande pour un projet d'Espace de Vie Sociale. La Bascule est sur un champ un peu identique, avec une distance qui n'est pas si insurmontable.

La question est celle du maillage. On ne peut pas tout financer tout le temps, car on va être rapidement à la limite.

Mme Isabelle PISANI remarque qu'on a vu beaucoup d'associations sur Faux la Montagne qui font des choses intéressantes. Quand il y aura le centre social, il n'y aura peut-être plus besoin de subventionner toutes ces associations. Nous pourrions faire comme pour Clé de Contacts qui fait de multiples activités : donner une subvention en bloc.

M. MOINE rejoint cette intervention : l'association nous ferait une seule demande, et ce n'est pas à nous d'arbitrer ce qui relève de la culture ou du social.

Mme NICOUX demande s'il y aura des recrutements de personnel. Le budget le laisse supposer. Les autres subventions sont-elles demandées ou déjà promises ?

M. MOINE dit avoir rencontré les porteurs de projets avec Mme MOULIN il y a quelques semaines. Il y a le projet de centre social mais aussi un aspect bâtimentaire. Un ancien hôtel de Faux a été acheté par la porteuse de projet. Les subventions ne portent pas sur ce bâtiment qui reste privé. La CAF leur a suggéré d'aller au-delà d'un Espace de Vie Sociale pour entrer dans le cahier des charges d'un Centre Social. 2 recrutements sont prévus, dont celui de la porteuse de projet.

Mme MOULIN ajoute que 2 emplois seront donc créés. C'est la dernière rencontre avec la CAF qui a fait évoluer les choses. Aujourd'hui tout est porté bénévolement. Or il faut dans ce type d'action un suivi permanent.

M. LEGER demande concrètement quels sont les services à vocation sociale.

Mme MOULIN répond qu'il y a des manifestations variées, un jardin partagé, un salon de coiffure, un groupe de parole pour les salariés de l'ESS, un travail porté vers les habitants (parcours de vie, estime de soi...)

M. MOINE propose de demander une présentation par l'association en conseil communautaire.

M. COLLIN s'inquiète de l'inflation des demandes de subventions. Est-ce que nous en avons les moyens en cette période de restrictions ? Ce sont les associations qui ont décidé de prendre leur essor mais c'est nous qui devons abonder. On essaye de se fixer sur notre enveloppe globale.

Mme PISANI pense que la CAF a orienté vers un Centre Social et que nous pourrions donc globaliser des subventions dans ce centre social, et ne plus donner à d'autres associations.

Mme NICOUX veut savoir quelle part du budget va à l'investissement.

M. LETELLIER signale qu'il n'y a pas un € d'argent public qui va à l'investissement. La CAF a des critères d'aide. Il faut aller au Conseil National de la CAF pour les changer ! Le Sud de la Creuse est sous-doté et rentre dans les critères d'aide sociale de la CAF qui nous soutient, que ce soit les associations ou nous les collectivités, pour aider la crèche, les centres de loisirs...

La CAF regarde ce qu'elle investit sur les territoires et les effets de sa politique. Elle a une bonne vision de ce qui se passe sur les territoires. Il serait malvenu de taper sur la CAF !

M. MOINE rappelle que la CAF nous avait fait un exposé sur les EVS. Peut-être pourrions-nous provoquer une autre rencontre sur leur vision stratégique sur notre territoire. Dans les Centres Sociaux il y a des exigences sur les niveaux de qualification des animateurs et de la direction. La personne qui porte le projet est-elle une professionnelle de l'action sociale ? Il réitère une proposition de rencontre avec la CAF et le bureau pour avoir plus de lisibilité, avant septembre.

M. CHARVILLAT note que dans le bilan de l'année précédente les appréciations générales sont moyennes. Quels sont les critères ?

M. MOINE demande au conseil si un ajournement est préférable dans l'attente d'une nouvelle rencontre avec la CAF et l'association.

Mme MOULIN indique que cela risque de les mettre en difficulté, même si le recrutement n'est pas encore fait, et que la porteuse du projet est déjà venue devant la commission pour défendre le projet.

M. CHARVILLAT souligne que la commission n'est pas délibérative.

M. MOINE observe qu'il faut bien donner du travail aux commissions et que les élus communautaires aillent dans ces commissions.

Mme MOULIN se demande si la CAF va être disponible dans les semaines qui viennent.

M. MOINE pense que la CAF est réactive et qu'un ajournement n'est pas un refus.

AJOURNEMENT.

La Banque Alimentaire :

M. MOINE rappelle que cette association est partenaire de plusieurs organismes sociaux sur notre territoire.

Mme NICOUX signale que nous n'avons pas les bilans financiers.

Adopté à l'unanimité : 3000€.

Tom Pousse : le Tipi

Mme MOULIN précise que ce sont des activités et des spectacles qui sont annexes au multi-accueil.

Adopté à la majorité. 2 CONTRE : Mmes LEGROS, VERNA.

La Bascule

Mme SIMONEAU indique que c'est toujours le même problème par rapport à la CAF et que la commune n'a pas voté de subvention à cette association. D'autres demandes de subventions qui ont été faites (au PNR) ne sont pas précisées dans le dossier. Tout ça est très flou, il n'y a rien de très construit. Elle n'a pas l'intention de voter cette subvention.

M. LETELLIER estime qu'on ne peut pas dire que c'est flou et inorganisé. La Bascule organise le marché d'été et le marché d'hiver à Gentioux. Elle est rentrée dans la Renouée qui réhabilite un bâtiment avec des bureaux partagés, une boutique de producteurs, une naturopathe. Ce sont des gens qui se prennent en charge et qui créent des activités à Gentioux.

M. MOINE, par rapport au lieu de pluri-activités, dit n'avoir vu que des bureaux sur le Permis de Construire, par contre sur internet il y a une brasserie et un certain nombre de choses. Il se demande ce qu'il en est.

Mme SIMONEAU indique que l'ERP n'était pas possible sur tout le bâtiment alors qu'il doit y avoir de nombreuses activités différentes. Un 2^{ème} Permis a été déposé, c'est donc évolutif !

M. PALLIER demande si c'est un bâtiment public ou privé. Il veut connaître les tenants et aboutissants de tout cela. Est-ce que ce sera une annexe de Faux la Montagne puisqu'il y a aussi un agrément EVS ? Cela lui paraît flou.

Mme SIMONEAU précise que c'est un bâtiment privé acheté par l'ARBAN avec un financement participatif. L'ARBAN reloue à l'association.

M. LETELLIER rappelle que l'ARBAN est une SCIC dont la communauté de communes est actionnaire, de même que des communes (Faux, La Villedieu), le PNR et le Conseil Départemental.

Mme SIMONEAU pense que si la commune de Faux donne du travail à l'ARBAN, il y a conflit d'intérêt.

M. LETELLIER affirme que non. La SCIC a été créée pour cela, pour associer des collectivités, des entreprises et des particuliers.

L'ARBAN fait des travaux, elle loue ensuite le bâtiment à des utilisateurs. L'association la Bascule fait partie de ces utilisateurs. C'est un montage tout à fait classique et clair, qui n'est pas inscrit au Panama mais sur le territoire.

Il y a eu un appel à l'épargne populaire, en 3 mois, 100 000€ ont été récoltés. Les travaux sont presque terminés.

Mme PISANI relève qu'il y a un agrément EVS. Est-ce que la CAF va bien vouloir continuer à aider cet EVS alors qu'il y a un autre projet pas loin ?

M. LETELLIER répond que le projet de la Renouée a été porté à bout de bras par la CAF, c'est donc bien qu'elle lui trouvait un intérêt.

M. COLLIN répète qu'il y a une inflation des demandes.

M. PRADELLE se soucie de la question du Permis de Construire et de l'ERP. Voter une subvention sans savoir en amont si la sécurité est assurée pose problème.

M. LETELLIER précise que le commandant Langlais a visité les locaux et qu'une 2^{ème} porte a été ouverte. Toute l'électricité a été refaite. Il y aura bien sûr une réception des travaux.

M. MOINE pense que le SDIS a été sollicité en amont de manière à ne pas partir sur des fausses pistes, pour un rôle de conseil.

In fine c'est le maire qui signe le permis. Mais c'est l'Arban qui a déposé ce Permis, ce n'est pas la Bascule.

Il propose de mettre aux voix, soit 700€, soit 1000€.

Proposition de 700€ :

ABSTENTIONS : CHARVILLAT. PRADELLE. SEBENNE.

CONTRE : PALLIER + PROCURATION. PAUFIQUE. PERRUCHET. RENAUX. TERRADE + PROCURATION. SIMONEAU. WOILLEZ. VERNA. LEGROS.

Adopté à la majorité : 700€

Convention d'objectifs et de moyens avec Télé Millevaches

M. MOINE indique que les 4000€ proposés sont mis en alternative avec l'arrêt de notre participation au financement de TELIM, considérant que le retour de couverture était insuffisant. On se concentre sur un média de proximité. TELIM est en redressement judiciaire et il ne souhaite pas que nous versions une subvention à fonds perdus.

Mme NICOUX demande pourquoi on fait une Convention avec Télé Millevaches et pas avec Pivoine par exemple.

M. MOINE précise qu'une convention n'est pas obligatoire mais est le fruit d'une discussion avec l'association. Nous souhaitons que certaines thématiques de la communauté de communes soient abordées et que l'ensemble fasse l'objet d'une évaluation tous les ans ou tous les 3 ans.

Mme NICOUX pense qu'on connaît bien Télé Millevaches, on n'a pas de questions à se poser.

M. MOINE ajoute qu'avec Pivoine ce serait un peu délicat de demander de traiter des problématiques particulières, et de plus nous n'avons pas fait l'objet d'une demande particulière.

Le système d'une COM est lisible, on précise bien les obligations et les objectifs des uns et des autres. C'est une bonne manière d'appréhender le soutien aux associations.

Mme NICOUX affirme qu'il ne faut pas tomber dans certains travers et que les élus passent des commandes, comme elle l'a connu par le passé au PNR. Cela a été parfois la cause d'une mise en danger de Télé Millevaches, par le non vote de subventions du PNR.

M. MOINE précise que l'association garde entièrement le libre choix de sa ligne éditoriale. Nos objectifs sont sur la zone de diffusion et sur des thématiques. Ce sont nos chargés de communication qui font la promotion de la communauté de communes.

M. CHARVILLAT ajoute qu'il ne faut pas confondre « valorisation » et propagande. Il faut garder de l'objectivité, juger objectivement de la qualité de quelque chose.

M. MOINE souligne qu'il sera laissé à ce média la possibilité de remplir comme il l'entend son objectif général. Mais si on s'aperçoit que pas une fois dans l'année il n'a été rendu compte de quelque événement ni initiative que ce soit de la communauté de communes, nous serions en droit de demander des comptes.

M. COLLIN aimerait qu'il y ait des projections publiques qui tournent bien sur plusieurs communes

Adopté à l'unanimité : 4000€.

La séance est levée à 21h15